

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 062-216207365-20240205-DEC2024\_15-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
CONCERNANT LA REPARATION DES PANNEAUX CLIGNOTANTS ET DU RADAR  
PEDAGOGIQUE RUE DU MOULIN

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis de la société CLEAN ENERGY PRODUCTS FOR LIFE, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Est signé avec la société CEP (sise 326 Rue des près de Mincques 62350 CALONNE SUR LA LYS) un devis relatif à la réparation des panneaux clignotants et du radar pédagogique rue du moulin un montant total de 3138 euros TTC.

**ARTICLE 3** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 05 Février 2024

DEC 2024\_15



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS